

# Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 25 octobre 2018

**Présents : Claude Vignon, Jean-Christophe Dye, Laurent Benoit, Giovanni Caddedu, Philippe Desfeux, Jean-Yves Wiss, Gilles Breton, Lionel Dusserre, Jean Vignon**

**Excusé : Andrée Séquier, Virginie Dal Pra**

Présentation d'Emmanuel Jeanjean (Chargé de mission Energie/Climat/Mobilité au Parc Naturel Régional du Vercors) du réseau d'autostop « Rezo Pouce » qui a été mis en place sur les territoires de la Communauté de communes du Massif du Vercors et la Communauté de communes Royans-Vercors. Un dispositif soutenu par le Parc Naturel Régional du Vercors.

« Rézo Pouce » est une organisation qui structure, organise et sécurise la pratique de l'autostop. L'autostop organisé est un dispositif simple qui permet, en complément de l'offre de transport en commun, de faciliter les déplacements des habitants sur les territoires ruraux. Entièrement gratuit pour les utilisateurs, le dispositif comprend : une signalétique en bord de route à des points stratégiques et sécurisés, un système d'inscription sur internet ou en points relais, une communication et une sensibilisation pour inciter la population à l'utiliser. Le Parc finance la mise en œuvre et le matériel et associe la communauté de communes et les communes au choix des emplacements et à la pose des panneaux.

Un premier panneau a déjà été installé au cœur du village (place de l'Ours) et inauguré lors de la manifestation « Pédal'Douce : la fête de la mobilité douce du 14 septembre 2018. Le Parc a soumis à la municipalité une proposition d'emplacements afin de prévoir d'autres arrêts sur la commune.

## Délibérations du conseil

→ Suite à la présentation du réseau d'autostop « Rezo Pouce », le maire informe le conseil des points stop proposés par le PNRV, soit :

Dans le village, place de l'Ours, côté sud

Carrefour de Bobache, de chaque côté de la voie départementale pour les directions de St Agnan en Vercors et Die.

Le conseil municipal décide de passer une convention pour la mise en place des panneaux et des arrêts et approuve l'implantation d'autres arrêtes sur la commune.

*Approuvé à 5 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.*

→ Après consultation, le marché de prestation de déneigement des routes communales éloignées de 2019 à 2021 est attribué à Mr Pierre Bottala, pour un montant horaire de 80 €HT.

*Voté à l'unanimité.*

→ La municipalité doit délibérer concernant le transfert de la compétence eau de l'ensemble des communes vers une compétence intercommunale portée par la CCRV. Le maire expose au conseil qu'après délibération prise par la communauté de communes du Royans Vercors qui propose à ses communes membres de délibérer, comme le propose la loi d'une demande de report du transfert de la compétence eau au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le conseil décide de s'opposer au transfert obligatoire

de la compétence eau et de la compétence Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et demande son report au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

*Voté à l'unanimité.*

→ Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 20 septembre 2018 pour le marché public de travaux à tranche ferme de travaux d'aménagement, isolation thermique et mise aux normes de l'atelier des services techniques. Ce marché comporte 2 lots ; Lot 01 : Maçonnerie générale, Lot 02 : Menuiseries, isolation thermique et bardage.

Après ouverture des plis et analyse des offres par la commission Appel d'offre, le Maire propose de retenir les entreprises ayant obtenu le meilleur classement suivant les critères de notation définis dans le dossier de consultation des entreprises (50% valeur technique et 50% prix) pour chacun des 2 lots.

Le Maire porte à connaissance du conseil la proposition d'attribution finale suivante pour les 2 lots :

Lots	Entreprise	Montant offre de base HT
Lot 01 : Maçonnerie générale	BLANC SAS 26420 St Julien en Vercors	18 013,06 €
Lot 02 : Menuiseries, Isolation thermique et bardage	Ets THOREZ 26190 Saint Laurent en Royans	38 390,00 €

*Voté à l'unanimité.*

→ Le maire informe le conseil de la réflexion engagée par la communauté de communes du Royans Vercors visant à proposer à l'ensemble des 18 communes de s'associer pour lancer une consultation dans le cadre d'une démarche groupée et coordonnée dans le but de renouveler leurs contrats d'assurance pour la période 2019-2022. La municipalité a souhaité participer à ce groupement et après étude, pour les mêmes garanties la commune réalisera une économie de 9000€. Le conseil approuve l'engagement à ce groupement de commande.

*Voté à l'unanimité.*

→ Comme évoqué lors du précédent conseil, le maire a exprimé le souhait de poursuivre la rénovation des façades des bâtiments communaux au cœur du village. Ces travaux permettraient le parfait achèvement de l'embellissement du cœur du village. Afin de pouvoir monter ce projet, il est nécessaire de rechercher des subventions. Le maire propose de faire une demande de subvention auprès de la Région pour la réfection des façades de l'église.

*Voté à l'unanimité.*

→ Depuis plusieurs années, la campagne internationale « Ruban Blanc » a pour objectif de sensibiliser aux diverses formes de violences dont les femmes sont victimes et d'amener à une mobilisation contre ces violences. Les collectivités sont invitées à signer une charte d'engagement pour signaler son adhésion à la cause et à mettre à disposition le ruban blanc, symbole international de lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier lors de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes qui a lieu le 25 novembre. Le conseil décide de signer la charte d'engagement de la campagne internationale contre les violences faites aux femmes.

*Voté à l'unanimité.*

→ Le Maire expose au conseil que suite au projet de compléter le nombre de chaises de la salle de réunion dans le cadre de la réfection de la mairie, il y a lieu d'inclure en investissement l'achat des chaise compte tenu du montant.

*Voté à l'unanimité.*

→ Le Maire rappelle au conseil le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme (CDG26). En effet le centre de gestion de la Drôme peut mutualiser son expertise et ses

moyens afin de proposer des solutions dans cette démarche. Il met à disposition un délégué à la protection des données, cette désignation étant une obligation légale pour toute entité publique. Une convention d'adhésion à ce service détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, devront être conclues avec le CDG26.

Le conseil approuve la mutualisation du service RGPD avec le CDG26.

*Voté à l'unanimité.*

### **Questions diverses**

→ Le maire informe le conseil que la municipalité envisage de déléguer à la société Groupama la charge d'informer les acteurs locaux lors des alertes orange, comme prévu au Plan Communal de Sauvegarde.

### **Tour de table**

Claude Vignon informe le conseil que la charte du Parc naturel régional du Vercors a été approuvée par décret pour 12 ans, le 9 septembre 2008. Le Syndicat Mixte du Parc doit donc lancer la révision de sa charte 2020 - 2035.

Il indique au conseil sa participation au congrès des maires, où les maires ont été relancés sur le Plan Incendie. Ce projet implique l'installation de borne ou réserve à moins de 200m des habitations. Le maire devra prendre un arrêté et la municipalité devra établir un plan prévisionnel budgétaire sur plusieurs années.

Lionel Dusserre rapporte au conseil le bilan des entretiens d'embauche pour le remplacement de Lysiane au poste d'agent d'animation à l'école de St Julien. En effet, Lionel Dusserre représentait St Martin au nom du regroupement pédagogique. Deux candidates ont été reçues et une de ces personnes a été retenue pour le poste.

Laurent Benoit indique au conseil qu'il serait souhaitable d'installer un second panier de basket mais cette fois-ci à l'extérieur du terrain multisport. Cet équipement permettrait d'augmenter l'attractivité du site.

Gilles Breton rapporte au conseil son souhait pour une réflexion sur la création d'une fresque sur le muret côté sud derrière l'église. En effet ce mur étant en mauvais état, il serait envisageable de le recouvrir d'un dessin artistique.

Philippe Desfeux indique au conseil que lors de la commission aménagement du village du 10 octobre, il a été proposé la construction d'un composteur en bois de palette au cœur du village. Après étude de son emplacement, il devrait être installé à côté de l'ancien WC public.

Giovanni Cadeddu souhaiterait connaître l'avancement du projet de vidéo projecteur dans la salle du conseil. Ce projet est en cours, les agents techniques doivent étudier le positionnement de cet équipement car des aménagements pourraient être nécessaires (déplacement d'un radiateur).

**Le prochain conseil aura lieu le jeudi 29 novembre 2018 à 20h30**

Secrétaire de séance : Lionel Dusserre